

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**DES DECISIONS**  
**SEANCE DU 24 MAI 2012**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil .....	45
Nombre de Conseillers en exercice .....	45
Présents.....	25
Absents représentés .....	14
Absents excusés .....	5
Absent non excusé	1

L'AN DEUX MIL DOUZE, LE VINGT QUATRE MAI à VINGT ET UNE HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 18 mai 2012 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### PRESENTS

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, MAYET, Mmes BENDIAF, GAMBIASIO, MM. BELABBAS, BEAUBILLARD, Mmes POURRE, Sandrine BERNARD (à partir du vœu), M. MARCHAND, adjoints au Maire,

M. BARON, Mmes LOICHOT, EHRMANN, SPIRO, MM. ONAKAYA MENGE, CATALAN, Mme OUDART, MM. MARTINEZ, RIVIERE, MERCIER (à partir du vœu), MOOG, MACHADO (à partir du point A), Mmes Méhadée BERNARD, PIERON, M MOKRANI, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, ABERDAM, conseillers municipaux.

### ABSENTS REPRESENTES

M. RAMEAU, adjoint au Maire, représenté par Mme GAMBIASIO,  
Mme DUCHENE, adjointe au Maire, représentée par M. BELABBAS,  
Mme PETER, adjointe au Maire, représentée par M. GOSNAT,  
Mme WOJCIECHOWSKI, adjointe au Maire, représentée par M. BEAUBILLARD,  
Mme PERSTUNSKI-DELEAGE, conseillère municipale, représentée par M. MARTINEZ,  
Mme SCHIAVI, conseillère municipale, représentée par M. BARON,  
M. LACHOURI, conseiller municipal, représenté par M. MAYET,  
Mme MONTUELLE, conseillère municipale, représentée par M. BOUYSSOU,  
M. ROSSET, conseiller municipal, représenté par Mme POURRE,  
M. TAGZOUT, conseiller municipal, représenté par M. MOKRANI,  
Mme SCHMIDT, conseillère municipale, représentée par Mme SPIRO,  
M. PRAT, conseiller municipal, représenté par M. MOOG,  
M. CASTELNAU, conseiller municipal, représenté par M. LECLERCQ,  
Mme LE CARDINAL, conseillère municipale, représentée par Mme APPOLAIRE.

### ABSENTS EXCUSES

Mme Sandrine BERNARD, adjointe au Maire (jusqu'au compte rendu des débats)  
Mme PERNIN, conseillère municipale,  
M. MERCIER, conseiller municipal ((jusqu'au compte rendu des débats)  
Mme BROUTE, conseillère municipale.

### ABSENT NON EXCUSE

M. CATHENOZ, conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni l'unanimité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 29 mars 2012.  
(34 voix pour et 5 abstentions : MM. RIVIERE, CASTELNAU,  
Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe des élus communistes et partenaires au nom de la majorité municipale « *contre l'abrogation de la loi contre le harcèlement sexuel* » (vœu joint).  
(unanimité)

**A/** DECIDE que la consultation du public sur les conséquences de la majoration des droits à construire, issue de la loi du 20 mars 2012, s'effectuera selon les modalités suivantes :

- une note d'information présentant les conséquences de l'application sur le territoire de la commune de la majoration de 30 % des règles de constructibilité sera tenue à disposition du public, en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, du 6 juin au 9 juillet 2012. Elle sera accompagnée d'un registre destiné à recueillir les observations du public,
- cette note sera mise en ligne sur le site internet officiel de la Ville,
- un avis précisant le lieu dans lequel la note et le registre seront tenus à disposition du public fera l'objet de mesure d'affichage sur les panneaux administratifs de la Ville, d'une insertion dans un journal diffusé dans le département ainsi que dans le bulletin municipal.

(unanimité)

**B/** ADOPTE la charte « Ville Handicap » d'Ivry-sur-Seine fixant un ensemble de principes du comportement individuel et collectif, dans une ville solidaire au bénéfice partagé des citoyens en situation de handicap ou non.

(unanimité)

**C/** PREND CONNAISSANCE de la communication du rapport d'activité et du compte administratif 2010 du SIRESCO.

(affaire non sujette à un vote).

**1A/** FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, les tarifs de la restauration scolaire  
(38 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

**1B/** FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, les tarifs journaliers du centre de loisirs associé à l'école Einstein (CLAE).  
(38 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

**1C/** FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, les tarifs journaliers de l'étude du soir.  
(38 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

**1D/** FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, les tarifs des garderies élémentaires et maternelles extra scolaires.  
(38 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

**1E/** FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, les tarifs journaliers des centres de loisirs élémentaires et maternels.

(38 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

**1F/** FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, les tarifs journaliers des classes de pleine nature, ainsi que les tarifs forfaitaires pour l'entretien, la répartition et la non-restitution des vêtements prêtés.

(38 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

**1G/** FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, les tarifs demi-journée de la Direction de la Jeunesse et de la Maison de quartier du plateau Monmousseau pour l'accueil des 11/17 ans et des 18/25 ans.

(38 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

**1H/** FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, les tarifs journaliers de camping des centres de loisirs, ainsi que le droit d'inscription journalier.

(38 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

**1I/** FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, les tarifs journaliers des centres de vacances enfance, jeunesse et mini-séjours pour les enfants et les adolescents de 4 à 17 ans.

(38 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

**1J/** FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, les tarifs du restaurant du personnel communal.

(38 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

**1K/** FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, les tarifs annuels des cours municipaux d'activités culturelles (théâtre, conservatoire, arts plastiques, cours de danse) ainsi que les tarifs de la Médiathèque et du Tremplin-Hangar.

(38 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

**1L/** FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, les tarifs des activités sportives ouvertes au public (piscine municipale Robespierre, sauna Robespierre, carte pass'sports, été sportif, animation sportive dans les quartiers (ASQ), si t'es sport et animations centre Pierre et Marie Curie.

(38 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

**1M/** FIXE pour l'année 2012 la participation financière des familles par sortie au bord de la mer et la sortie familiale.

(38 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

**2/** FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, les tarifs de location des installations sportives municipales ouvertes au public.

(38 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

**3/** FIXE le tarif pour l'occupation de terrain nu pour chantier à 2,60 €/m<sup>2</sup>/mois, dans le cadre d'une occupation privative du domaine public.

(unanimité)

**4/** APPROUVE la vente à titre gracieux à la société SADEV94, concessionnaire de l'opération d'aménagement dénommée ZAC « Ivry Confluences », des ensembles immobiliers sis 46 boulevard du Colonel Fabien, 23 boulevard de Brandebourg et 31 rue Ernest Renan à Ivry-sur-Seine, cadastrés respectivement section AY n° 29, AU n° 30 et AS n° 4.

(38 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

**5/** APPROUVE la cession à titre gratuit et sans déclassement préalable au Département du Val-de-Marne, du volume n° 7 dépendant de la parcelle cadastrée section A n° 249 et correspondant à de la voirie communale situé quai Marcel Boyer, d'une superficie totale de 2 m<sup>2</sup>, dans le cadre des aménagements de voiries sur la RD19.

(unanimité)

**6/** MODIFIE les dispositions des articles 1 et 2 de la délibération du 18 novembre 2010 et ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry pour l'emprunt de 412 434 € qu'il se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation des 44 chambres du foyer de jeunes travailleurs au 6 avenue Spinoza à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

**7/** DECIDE que la ville d'Ivry-sur-Seine devienne service enregistreur de toute demande de logement locatif social en Ile-de-France et délivre au demandeur un Numéro Unique Régional, PRECISE que sera utilisé pour ce faire le nouveau système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social et APPROUVE l'engagement d'adhésion à signer avec le Préfet du Val-de-Marne concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement de la demande de logement social en Ile-de-France.

(unanimité)

**8/** APPROUVE la convention d'objectifs 2012/2014 avec l'association Campus Urbain et PRECISE que la Ville lui versera une subvention de 37 000 € pour l'année 2012.

(41 voix pour et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. RAMEAU)

**9/** APPROUVE la convention de partenariat avec le SYCTOM relative à la mise en œuvre d'un programme de compostage et DECIDE de la remise gratuite des matériels aux ménages Ivryens bénéficiaires.

(unanimité)

**10/ SOUTIENT** la demande du Département du Val-de-Marne auprès du Préfet d'ouverture d'une enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire du projet de requalification de la RD19 à Ivry-sur-Seine (Quai Marcel Boyer, Boulevard Paul Vaillant-Couturier, Têtes de Ponts Nelson Mandela) et **PRECISE** que les rétrocessions amiables nécessaires seront convenues entre l'aménageur de la ZAC Ivry Confluences et le maître d'ouvrage du projet de requalification de la RD 19 afin de permettre la réalisation de ces opérations, conformément aux dossiers soumis à enquêtes.

(unanimité)

**11/ SOLLICITE** auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, une subvention, au titre de la Convention Régionale de Renouvellement Urbain, à hauteur de 75 874 €, pour le financement des travaux de construction d'un bâtiment à usage de sanitaires publics et de loge au square Monmousseau à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

**12A/ APPROUVE** la convention de partenariat avec l'association Chats des Rues (ACR) qui agit à la fois en faveur d'une régulation éthique des chats et pour leur bonne intégration dans la Ville et **PRECISE** que, pour l'année 2012, le montant de la subvention accordée par la Ville à ladite association est de 15 000 €.

(34 voix pour et 8 voix contre : Mme DUCHENE, M. BELABBAS, Mme LOICHOT, MM. PRAT, RIVIERE, MOOG, MACHADO, ABERDAM)

**12B/ APPROUVE** la convention de partenariat avec la Fondation Clara qui mène des actions en faveur de la réconciliation de « pros et anti-chats » et du contrôle des naissances pour la stérilisation et **PRECISE** que, pour l'année 2012, le montant de la subvention accordée par la Ville à ladite fondation est de 10 000 €.

(34 voix pour et 8 voix contre : Mme DUCHENE, M. BELABBAS, Mme LOICHOT, MM. PRAT, RIVIERE, MOOG, MACHADO, ABERDAM)

**13/ APPROUVE** la convention de partenariat à passer avec l'association espaces de rencontres entre les hommes et les oiseaux (AERHO) qui mène des actions à la fois en faveur de la régulation éthique des pigeons et pour leur bonne intégration en Ville et **PRECISE** que, pour l'année 2012, le montant de la subvention accordée par la Ville à ladite association est de 5000 €.

(34 voix pour, 3 voix contre : Mme LOICHOT, MM. RIVIERE, ABERDAM  
et 5 abstentions : Mme DUCHENE, M. BELABBAS, MM. PRAT, MOOG, MACHADO)

**14/ ACCEPTE** l'adhésion de la commune de Roissy-en-Brie au Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO).

(35 voix pour et 7 voix contre : Mme DUCHENE, M. BELABBAS, Mme LOICHOT, MM. PRAT, RIVIERE, MOOG, MACHADO)

**15A/ APPROUVE** la convention de partenariat avec l'association « Plateforme pour la solidarité avec le peuple du Sahara occidental » pour l'accueil de six enfants sahraouis et un accompagnateur du 6 juillet au 4 août 2012, ainsi que la prise en charge des frais inhérents à l'accueil de ce groupe (hors billets d'avion, indemnité accompagnateur et assurances) pour un montant prévisionnel de 12 500 €.

(38 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

**15B/ APPROUVE** la convention de partenariat avec l'association « Un camion citerne pour les Sahraouis » pour l'accueil de six enfants sahraouis et un accompagnateur durant l'été 2012 et **PRECISE** que la Ville s'engage à rembourser à l'association susvisée, sur présentation de facture, la moitié des frais liés au voyage du groupe d'enfants que cette dernière aura avancés (billets d'avion, indemnité accompagnateur sahraoui, assurance maladie soudaine), soit un montant prévisionnel de 2 500 €.

(38 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

**16/ SOLLICITE** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne une subvention à hauteur de 40 % du montant H.T des travaux relatifs au réaménagement et à l'acquisition de matériel et mobilier de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) Henri Barbusse maternel.

(unanimité)

**17/ SOLLICITE**, dans le cadre de l'équipement numérique de la projection du cinéma municipal Le Luxy, deux subventions à hauteur respectivement de 20 % du coût des travaux auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, au titre du soutien des salles de cinéma franciliennes pour l'équipement en projection numérique et de 70 % du coût des travaux auprès du Centre National de la Cinématographie.

(unanimité)

**18/ DECIDE** d'adhérer à l'association départementale « Les Francas » pour les années 2012-2014, **APPROUVE** le renouvellement de la convention d'adhésion et d'accompagnement, **AUTORISE** le versement de la participation financière annuelle et **PRECISE** que celle-ci s'élève à 6 000 € pour l'année 2012.

(37 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE,  
LE CARDINAL, M. LECLERCQ, ABERDAM)

/ **DESIGNE** Madame Sandrine Bernard pour représenter la Ville aux Assemblées Générales et au Comité Directeur de ladite association.

(38 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE,  
LE CARDINAL, M. LECLERCQ,)

**19/ APPROUVE** la convention de partenariat tripartite avec le CCAS, la Ville et la Mission Locale Intercommunale Ivry-Vitry-sur-Seine.

(unanimité)

/ **DESIGNE** Madame Séverine Peter en tant que représentant de la Ville à la Commission d'Aide à la Formation et au Projet Professionnel des Jeunes du CCAS.

(38 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE,  
LE CARDINAL, M. LECLERCQ,)

**20A-B-C/** PROCEDE aux désignations suivantes au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Social et Médico-Social Intercommunal créé à l'initiative des collectivités d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine pour la gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes :

représentants de la Ville d'Ivry-sur-Seine

RESULTAT DU SCRUTIN SECRET

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 42
- nuls : 4
- suffrages exprimés pour la liste proposée par M. Le Maire : 38

SONT ELUS

- Mme Gambiasio
- M. Belabbas
- M. Bouyssou.

personnalités qualifiées

- Mme Josette Boutelière
- Mme Annie Canacos
- Mme Sophie Gallais
- Mme Martine Lagsir.

(36 voix pour et 6 abstentions : MM. MACHADO, CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ, ABERDAM)

Président du Conseil d'Administration

- Mme Fabienne Lecorre.

(37 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ, ABERDAM)

**21/** APPROUVE la convention avec l'association COALLIA pour l'animation d'un relais santé au sein de la résidence sociale sise rue Jean-Jacques Rousseau et SOLLICITE une subvention pour cette action auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.

(unanimité)

**22/** APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France pour l'année 2012 permettant de financer les actions de santé publique en matière de vaccination, de luttés contre la tuberculose et les infections sexuellement transmissibles.

(unanimité)

**23/** DECIDE, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012, dans le cadre de l'évolution des emplois et du tableau des effectifs, la création des postes suivants : :

- 1 adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe
- 1 adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe
- 1 rédacteur territorial
- 1 cadre de santé rééducateur à temps complet
- 1 ingénieur en chef de classe exceptionnelle
- 1 bibliothécaire,

la suppression des postes suivants :

- 1 adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe
- 1 rédacteur territorial
- 1 cadre de santé rééducateur à temps non complet (17h30),

ainsi que la création d'emplois occasionnels (12 mois d'auxiliaire de puériculture 1<sup>ère</sup> classe et 6 mois d'animateur territorial) et la création d'emplois saisonniers (8 mois d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 25 heures par semaine.

(unanimité)

**24/** APPROUVE la convention d'objectifs 2012 à passer avec le Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC) du personnel communal et PRECISE que la Ville lui versera une subvention de 231 775 euros pour l'année 2012.

(38 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. LECLERCQ)

/ PREND ACTE de la communication du produit net du rôle supplémentaire de Taxe Foncière mis en recouvrement pour le mois d'avril 2012.

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> mars au 30 avril 2012.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23H10

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

P. BOUYSSOU

P. GOSNAT